

Initiatives ministérielles

aux programmes sociaux, qui sont relativement stables depuis 15 ans en proportion du PNB.

Selon Statistique Canada, le déficit a deux causes. Primo, le gouvernement fédéral a cédé beaucoup de recettes et a remis beaucoup d'argent à l'entreprise privée. Secundo, le gouvernement maintient les taux d'intérêt à des niveaux trop élevés, croyant à tort que c'est ainsi qu'il favorisera la santé et la stabilité économiques. C'est ça la cause du déficit. Il essaie de nous faire croire, par un faux argument, que la seule façon de régler les problèmes économiques du Canada, c'est de comprimer les programmes sociaux et de réduire les dépenses dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il se livre à de véritables acrobaties verbales. Il fait de véritables entorses à la logique.

Mais les Canadiens ne sont pas dupes. C'est ce qui explique pourquoi ce gouvernement est si bas dans les sondages et pourquoi son autorité et ses appuis s'effritent autant. Telle est la dure réalité.

Nous ne réglerons les problèmes du pays qu'après la chute de ce gouvernement. Il n'a plus la capacité ni la confiance de la population ni l'intégrité pour continuer de gouverner le pays. J'espère que tous les Canadiens suivront ce débat dans les jours à venir, car le projet de loi C-20 résume bien à quel point les conservateurs sont devenus bizarres et tordus.

Le secrétaire parlementaire a fait de son mieux pour manipuler les données et dire qu'elles avaient apporté de légères augmentations tous les ans. Il a oublié de dire que l'inflation augmentait aussi un petit peu tous les ans. Si on analyse les données par habitant de 1994-1995, on constate que les fonds consacrés à la santé seront inférieurs aux données par habitant de 1977-1978, au moment où le FPE a été créé.

Si on rajuste les montants pour tenir compte de l'inflation et qu'on utilise des données constantes, on observe que le gouvernement fédéral consacrera moins d'argent à la santé en 1994-1995 qu'il ne le faisait en 1977-1978, il y a presque 20 ans.

Telle est la contribution à nos régimes de santé et d'éducation que nous allons réduire substantiellement. Après 20 ans de croissance, le gouvernement n'est même pas prêt à admettre que cette contribution va baisser. Il dit que c'est un magnifique exemple de la gestion et de l'administration du gouvernement. Quel genre de logique conservatrice, quel genre de mathématiques conservatrices, quel genre de calcul à la Mulroney est-ce là,

monsieur le Président, qui fait dire que ça, c'est de la bonne gestion?

[Français]

Et pour la province de Québec, la grande province représentée par le secrétaire parlementaire, il ne restera plus d'argent en 1996-1997, parce qu'il n'existera plus de transferts, sous forme monétaire, pour la province de Québec au titre de la santé pour l'année 1996-1997.

[Traduction]

Donc, malheureusement, monsieur le Président, même dans sa propre province, le secrétaire parlementaire. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Paproski): S'il vous plaît, il y aura une période de questions et d'observations quand le député aura terminé. Le député a la parole.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je peux vous dire, monsieur le Président, que je serai heureux de répondre à ces questions.

Je veux qu'une chose soit bien claire. Ce que fait le projet de loi C-20, c'est d'éliminer année après année les paiements de transfert du fédéral aux provinces, en commençant par la province de Québec au milieu des années 90 et en finissant par Terre-Neuve vers l'an 2003. Il ne restera alors plus aucune trace d'aide financière du fédéral pour les programmes de santé et d'enseignement supérieur. Nous ne pourrons plus avoir la moindre influence dans la gestion de ces affaires, en tant que gouvernement national.

Même le ministre actuel du Commerce extérieur, quand il était ministre des Finances—juste avant qu'il n'abandonne ce navire en perdition—, a admis que c'était bien vrai, que cela se produirait, mais qu'il présenterait un autre projet de loi pour garantir que les provinces continuent à respecter les exigences du système de soins de santé. Cela pose cependant un problème, monsieur le Président: un tel projet de loi ne résisterait pas à un examen par les tribunaux. Selon certains avis juridiques, ce n'est même pas constitutionnel.

Nous sommes en présence d'une situation où le ministre des Finances fait progressivement disparaître les paiements de transfert au chapitre de la santé et de l'enseignement, en commençant par geler totalement le financement pour les trois prochaines années. Il l'admet et il avoue que cela posera un problème pour le régime d'assurance-maladie. J'ai une solution à proposer. Je présenterai un nouveau projet de loi, qui sera illégal et inconstitutionnel et qui ne fonctionnera pas.